

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ - 0217

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020,
L'an deux mille vingt , le dix huit décembre, à 18h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, centre omnisport municipal (Cosom), sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme JEGATHEESWARAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERUGIEN (arrivée à 18 h 15 pour le point n°1 concernant la démission et l'installation d'un nouveau conseiller municipal.), Mme RENIER, M. KONTE.

EXCUSE

M. DRAME.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme TROQUIER Corinne qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE jusqu'à 18 h 10,
Mme SABOUNDJIAN Magaly qui a donné pouvoir à M. TATI,
M. BRICOGNE Florian qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC,
M. CHAVANCE qui a donné pouvoir à Mme RENIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROSENMANN

6) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 0187 DU 29 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DÉTERMINATION DES TAUX POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 2^{ème} alinéa de l'article 49,

VU la délibération n°07-46 du 29 juin 2007 relative à la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,

VU la délibération n°0187 du 29 septembre 2017 relative à la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,

VU l'avis du comité technique en date du 08/12/2020,

CONSIDÉRANT les modifications apportées par les mesures prises dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), notamment sur la mise à jour des grades,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

MODIFIE la délibération n°0187 du 29 septembre 2017 relative à la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade comme suit :

FIXE les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

| | Taux |
|--------------------------------|-------|
| Tous les grades de catégorie C | 100 % |
| Tous les grades de catégorie B | 50 % |
| Tous les grades de catégorie A | 50 % |

DÉCIDE à titre dérogatoire aux taux énoncés précédemment, que, ce taux est fixé à 100 % lorsque que le grade considéré ne compte qu'un seul agent promouvable.

DÉCIDE de maintenir de la disposition de la délibération n°07-46 du 29 juin 2007 prévoyant que lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



suite DEL2020_ **0217**
modification de la délibération n°0187 du 29 septembre 2017 portant déterminat
grade (3)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020 *ment de*
Affiché le **SLOW**
ID : 077-217703370-20201222-DEL2020_0217-DE

Publié au RAA le **22 DEC. 2020**

Mathieu VISKOVIC